



Élections au Parlement européen — 23-26 mai 2019

Priorités de la FSESP et du Comité Permanent sur les Services Sociaux et de Santé

1. Introduction

Les enjeux des élections du Parlement européen (PE) de mai 2019 sont d'une importance fondamentale. En 2014, seuls 43 % des 375 millions d'Européens ayant le droit de vote se sont rendus aux urnes. Tout indique que même si ces élections européennes seront déterminantes pour l'avenir de l'Europe, le taux de participation pourrait être aussi faible qu'auparavant alors que le résultat qui se profile déjà devrait être moins favorable aux travailleurs et plus hostile aux services publics. Nous nous attendons également à une forte rotation des eurodéputés et à de nombreux nouveaux visages.

La FSESP est convaincue que le fait de présenter aux électeurs des alternatives sociales concrètes augmentera la participation aux élections européennes, renforcera la base démocratique de l'UE et contribuera à la réalisation de nos objectifs globaux. La FSESP fera la promotion des droits des travailleurs, de l'égalité, de la fiscalité équitable et de la promotion des droits fondamentaux (droit à l'eau, droit à la santé, droit aux soins, droit à l'énergie...). Et pour cela, nous avons besoin de forces progressistes fortes au sein du Parlement.

Les affiliés de la FSESP devraient donc être actifs dans la période précédant les élections européennes et :

- encourager tout le monde à voter (en particulier les membres des syndicats) ;
- rappelez aux membres que le PE peut faire une différence (par exemple, en ce qui concerne la fiscalité, le droit à l'eau, le commerce, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la protection des lanceurs d'alerte, l'égalité entre les hommes et les femmes) ;
- Rappeler aux membres que le PE est l'institution de l'UE la plus transparente et la plus démocratique avec des droits de codécision avec le Conseil sur des questions importantes telles que le budget de l'UE, la politique sociale, l'égalité des sexes et le marché intérieur. Le nouveau Parlement élira le nouveau président de la Commission.
- soutenir les candidats progressistes ;
- plaider en faveur d'un Parlement européen ayant une représentation hommes-femmes équilibrée ;

2. Priorités et principales revendications des affiliés de la FSESP dans le domaine des services sociaux et de santé

À sa réunion du 27 février 2019, le Comité permanent sur les services sociaux et de santé (CP SSS) de la FSESP a recensé et approuvé une série de priorités communes, s'appuyant sur les résolutions 8 et 11 du Congrès 2014 de la FSESP, ainsi que sur le travail réalisé ces cinq dernières années. Les affiliés de la FSESP sont invités à utiliser le présent document et les priorités qui y sont énoncées pour leurs propres activités et/ou campagnes avec leurs membres et/ou le grand public, dans le contexte des élections au Parlement européen de mai prochain.



Pour la FSESP et ses affiliés, la santé, la sécurité, le bien-être des patients et de bonnes conditions de travail et salariales pour les travailleurs des services sociaux et de santé sont autant d'éléments à inscrire au cœur des politiques européennes.

Le secteur des services sociaux et de santé constitue une ressource économique et sociale. Les investissements publics dans ce secteur sont avant tout un choix politique pour une société aspirant à la santé et au bien-être de ses citoyens, ainsi qu'à la garantie du respect de leurs droits sociaux et d'un développement économique durable. Ne voir les services sociaux et de santé que comme un coût pour les finances publiques, les systèmes de santé nationaux ou les assurances maladie, et se concentrer uniquement sur l'optimisation des dépenses et l'austérité ne constitue pas la bonne approche. Cela vaut également pour l'élaboration d'une politique publique européenne en faveur de services sociaux et de santé durables.

Pour la FSESP et ses affiliés qui représentent les travailleurs des services sociaux et de santé, les **principales revendications et priorités politiques communes** pour les élections au Parlement européen et au-delà sont les suivantes :

- Des **services sociaux et de santé de grande qualité pour tous**
- **Un personnel suffisamment qualifié et formé de manière adéquate, des niveaux d'effectifs sûrs et efficaces obligatoires**, et de **bonnes conditions salariales et de travail** pour les travailleurs des services sociaux et de santé, dans la mesure où avoir du personnel en suffisance, en bonne santé et bien formé a également un impact positif sur la qualité des soins et des services, ainsi que sur les patients et les usagers de ces services
- Des services sociaux et de santé **abordables et accessibles à tous**
- Des services sociaux et de santé **proposés dans l'intérêt général**, à l'appui des principes du service public, et **sans but lucratif**
- **La pleine participation des syndicats et des travailleurs à la conception et à la réglementation de la transformation numérique des services sociaux et de santé**, y compris sur le lieu de travail et au niveau sectoriel, au travers notamment de l'application des droits à l'information et à la consultation, de l'utilisation de la législation à différents niveaux, des conventions collectives et des accords conclus sur le lieu de travail
- Un **financement durable et socialement responsable** des systèmes nationaux de protection sociale, fondé sur des mécanismes et des instruments de solidarité, notamment dans les domaines des soins de santé, des soins aux personnes âgées, des soins aux personnes handicapées, de la garde d'enfants et du travail social
- L'amélioration des politiques en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de qualification professionnelle et d'environnement, étant donné qu'il s'agit de facteurs clés pour la **promotion de la santé (publique)**

Pour la FSESP et les travailleurs des services sociaux et de santé, les principes 8 « Dialogue social et participation des travailleurs », 10 « Environnement de travail sain, sûr et adapté, et protection des données », 11 « Accueil de l'enfance et aide à l'enfance », 16 « Soins de santé », 17 « Inclusion des personnes handicapées », et 18 « Soins de longue durée » du Socle européen des droits sociaux doivent être transformés en actions concrètes et durables par les États membres de l'UE, les partenaires sociaux et les institutions européennes.



« Prendre soin de ceux qui prennent soin de nous » devrait devenir un principe directeur pour les dirigeants politiques à tous les niveaux. Pour la FSESP et ses affiliés, mettre l'accent sur les contributions positives du secteur et des travailleurs des services sociaux et de santé à notre société et à un développement économique durable constitue une occasion à saisir et la bonne approche à adopter pour l'avenir. Mais pour ce faire, nous devons changer la manière dont nous voyons ce secteur. Nous devons reconnaître les services sociaux et de santé comme de véritables créateurs de bien-être et de santé.

3. Le prochain PE doit être favorable aux services publics et aux travailleurs.

Nous avons besoin d'un PE qui défendra une Europe progressiste, démocratique et sociale. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Nous attendons des eurodéputés qu'ils soutiennent un agenda européen qui assure un bon emploi, les droits des travailleurs et l'accès universel à des services publics de qualité, c'est-à-dire,

- appuie l'investissement public dans des biens et services publics financés collectivement, gérés démocratiquement et fondés sur les droits fondamentaux (par exemple, le droit à l'eau, le droit à l'énergie, le droit aux soins, le droit à la santé) ; Le PE devrait s'opposer au marché unique et aux politiques commerciales qui encouragent la poursuite de la libéralisation des services publics.
- reconnaît la valeur des travailleurs des services publics et la nécessité de garantir les droits en matière d'emploi pour tous les travailleurs, indépendamment de la nature de l'employeur, du contrat de travail ou du statut. L'égalité de traitement pour tous les travailleurs – notamment en ce qui concerne les droits à l'information et à la consultation sur les restructurations – est une nécessité en Europe ;
- évoluer vers une fiscalité progressive, transparente et efficace. Le PE a joué un rôle de contrôle important sur les transactions fiscales des entreprises et les paradis fiscaux, y compris dans l'UE, qui pourraient être développés davantage.
- rejeter la privatisation des services publics, y compris par le biais de partenariats public-privé (PPP). Surtout, en ce qui concerne les PPP, le PE devrait s'opposer à ce que des garanties soient données aux investisseurs privés.
- reconnaître la menace que les normes de l'UE inspirées par le privé ainsi que les régimes de certification / accréditation font peser sur la réglementation et les conventions collectives qui sont les instruments privilégiés pour déterminer la qualité des services et la qualité du travail ;
- empêcher l'octroi de droits spéciaux aux investisseurs dans les accords commerciaux et d'investissement (y compris dans le nouveau tribunal multilatéral chargé du règlement des différends en matière d'investissements (TMI)).

Il est maintenant temps de commencer à informer les travailleurs et les membres des syndicats du travail que font les syndicats européens pour améliorer nos droits. Et pour signaler qui bloque ce progrès. Le secrétariat de la FSESP sera disponible pour aider les syndicats qui rédigent des articles de fond et du matériel d'information sur l'Europe.



La FSESP se joint aux plates-formes d'autres organisations partageant les mêmes valeurs et les mêmes exigences si cela s'avère utile pour faire avancer nos points de vue.

Il sera important pour les affiliés de la FSESP de planifier les contacts avec les nouveaux eurodéputés après les élections. Ces contacts seront très utiles tout au long de la prochaine période parlementaire. Pour soutenir ce processus, la FSESP créera une page web spécifique pour les élections européennes.

La FSESP travaillera avec la CES, les fédérations, les alliés et les mouvements sociaux pour encourager les eurodéputés à s'engager à soutenir l'approche susmentionnée.

Bruxelles, 28 février 2019